

R É P U B L I Q U E F R A N C A I S E

D É P A R T E M E N T du C H E R

C O M M U N E de B E N G Y - s u r - C R A O N

E X T R A I T du R E G I S T R E  
des D É L I B É R A T I O N S du C O N S E I L M U N I C I P A L

Nombre de membres afférents au conseil : 15      Date de la convocation : 09/07/2024  
Nombre de membres en exercice : 13      Date d'affichage : 10/07/2024

Nombre de membres votants : 10

Suffrages exprimés : 12

S É A N C E DU M A R D I 16 J U I L L E T 2024

D é l i b é r a t i o n n ° 01/16-07-2024

L'an deux mil vingt-quatre, le mardi 16 juillet, à 18h30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi à la mairie de Bengy-sur-Craon, sous la présidence de Monsieur Denis DURAND, maire.

**PRÉSENTS** : M. Denis DURAND, maire, Mme Ghislaine LEGROS et M. Christian MATHAULT, adjoints, M. Adrien LASTERNAS, M. Julien DUCHALAIS, Mme Bernadette GRIPPON, M. Arnaud COUSIN, M. Jean-François GARREAU, Mme Virginie SERGEANT et Mme Anne VIGIER.

**EXCUSÉS** : Mme Ghislaine ARPINO, Mme Cécile GRESSIN et M. Guy GAUDRY

**POUVOIRS** : Mme Ghislaine ARPINO à M. Denis DURAND,  
M. Guy GAUDRY à Mme Ghislaine LEGROS.

Mme Ghislaine LEGROS a été élue secrétaire de séance.

**OBJET DE LA DÉLIBÉRATION** : Modification du SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires).

Conséquence de la Loi Climat et Résilience du 28 août 2021, laquelle limite les droits à construire des communes pour la période allant de 2021 à 2031, le Conseil régional Centre-Val de Loire a modifié le SRADDET.

Les régions s'étant vu attribuer un quota par l'Etat, celui de la région Centre-Val de Loire, a été fixé à 6 808 hectares.

Vu les projets d'envergure nationale et européenne, il ne reste pour la région Centre-Val de Loire que 6 178 hectares à répartir entre les collectivités locales via les SCOT (Schémas de Cohérence Territoriale).

Le mode de répartition est de la plus haute importance.

Soit nous continuons à privilégier l'artificialisation des sols dans les communes qui ont le plus consommé en pénalisant les communes les plus vertueuses, accélérant ainsi la fracture Territoriale ; soit nous procédons à une véritable politique d'aménagement et de solidarité territoriale en rééquilibrant ainsi l'activité économique et le logement entre le rural et l'urbain.

Le projet du Conseil régional se situe dans le premier cas de figure : il accentue la fracture territoriale. La répartition des droits à construire par département serait alors la suivante :

Cher : 682,2 ha  
Eure-et-Loir : 790,4 ha  
Indre : 640,5 ha  
Indre-et-Loire : 1 140 ha  
Loir-et-Cher : 831 ha  
Loiret : 1 593,9 ha

En fonction des SCOT, selon qu'ils soient ruraux ou urbains, la superficie moyenne par commune varie de 1 ha à 20 ha.

Cette répartition condamne irrémédiablement les communes rurales, lesquelles ne pourront pas accueillir d'entreprises alors qu'il y a nécessité de réindustrialiser le pays pour retrouver notre souveraineté.

En ce qui concerne le SCOT du Pays Loire Val d'Aubois, les droits à construire seraient de 59 ha pour 50 communes.

Sachant qu'il y a une garantie communale de 1 ha, il ne resterait que 9 ha à répartir pour les zones d'activité, ce qui remet en cause la zone d'activité des Rigolettes à Bengy-sur-Craon pour laquelle la commune a obtenu le label « Village d'avenir ».

Après débat, le conseil municipal conteste la modification du SRADDET, lequel remet en cause le développement économique de la commune et son avenir.

Il demande une révision de cette répartition plus conforme à une véritable politique d'aménagement du territoire et de solidarité nationale.

Adopté par :

<b>12 voix POUR</b>	<b>0 voix CONTRE</b>	<b>0 ABSTENTION</b>
---------------------	----------------------	---------------------

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le maire,

M. Denis DURAND.



La secrétaire de séance,

Mme Ghislaine LEGROS

Le **18 JUIL. 2024**

Le **18 JUIL. 2024**

Diffusion sur le site internet de la commune le **18 JUIL. 2024**

Transmis au contrôle de légalité le **18 JUIL. 2024**

R É P U B L I Q U E F R A N C A I S E

D É P A R T E M E N T du C H E R

C O M M U N E de B E N G Y - s u r - C R A O N

E X T R A I T du R E G I S T R E  
des D É L I B É R A T I O N S du C O N S E I L M U N I C I P A L

Nombre de membres afférents au conseil : 15

Date de la convocation : 09/07/2024

Nombre de membres en exercice : 13

Date d'affichage : 10/07/2024

Nombre de membres votants : 10

Suffrages exprimés : 12

S É A N C E DU M A R D I 16 J U I L L E T 2024

D é l i b é r a t i o n n ° 02/16-07-2024

L'an deux mil vingt-quatre, le mardi 16 juillet, à 18h30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi à la mairie de Bengy-sur-Craon, sous la présidence de Monsieur Denis DURAND, maire.

L'an deux mil vingt-quatre, le mardi 16 juillet, à 18h30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi à la mairie de Bengy-sur-Craon, sous la présidence de Monsieur Denis DURAND, maire.

**PRÉSENTS** : M. Denis DURAND, maire, Mme Ghislaine LEGROS et M. Christian MATHAULT, adjoints, M. Adrien LASTERNAS, M. Julien DUCHALAIS, Mme Bernadette GRIPPON, M. Arnaud COUSIN, M. Jean-François GARREAU, Mme Virginie SERGEANT et Mme Anne VIGIER.

**EXCUSÉS** : Mme Ghislaine ARPINO, Mme Cécile GRESSIN et M. Guy GAUDRY

**POUVOIRS** : Mme Ghislaine ARPINO à M. Denis DURAND,  
M. Guy GAUDRY à Mme Ghislaine LEGROS.

Mme Ghislaine LEGROS a été élue secrétaire de séance.

**OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : FETE NATIONALE.**

Pour l'organisation des festivités de la fête Nationale, la municipalité prend en charge le feu d'artifice et le bal populaire en lien avec l'Association Bengy-Animations.

Afin de financer l'animation musicale pour partie, Monsieur le Maire propose de verser une subvention de 400€ à l'Association Bengy-Animations.

Le conseil, après délibération, approuve le versement d'une subvention de 400€ à l'Association Bengy-Animations pour financer l'animation musicale.

Adopté par :

12 voix POUR

0 voix CONTRE

0 ABSTENTION

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le maire,

M. Denis DURAND



La secrétaire de séance,

Mme Ghislaine LEGROS

Le **18 JUIL. 2024**

Le **18 JUIL. 2024**

Diffusion sur le site internet de la commune le **18 JUIL. 2024**

Transmis au contrôle de légalité le **18 JUIL. 2024**

E X T R A I T du R E G I S T R E  
des D É L I B É R A T I O N S du C O N S E I L M U N I C I P A L

Nombre de membres afférents au conseil : 15

Date de la convocation : 09/07/2024

Nombre de membres en exercice : 13

Date d'affichage : 10/07/2024

Nombre de membres votants : 10

Suffrages exprimés : 12

S É A N C E DU M A R D I 16 J U I L L E T 2024

D é l i b é r a t i o n n ° 03/16-07-2024

L'an deux mil vingt-quatre, le mardi 16 juillet, à 18h30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi à la mairie de Bengy-sur-Craon, sous la présidence de Monsieur Denis DURAND, maire.

L'an deux mil vingt-quatre, le mardi 16 juillet, à 18h30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi à la mairie de Bengy-sur-Craon, sous la présidence de Monsieur Denis DURAND, maire.

**PRÉSENTS** : M. Denis DURAND, maire, Mme Ghislaine LEGROS et M. Christian MATHAULT, adjoints, M. Adrien LASTERNAS, M. Julien DUCHALAIS, Mme Bernadette GRIPPON, M. Arnaud COUSIN, M. Jean-François GARREAU, Mme Virginie SERGEANT et Mme Anne VIGIER.

**EXCUSÉS** : Mme Ghislaine ARPINO, Mme Cécile GRESSIN et M. Guy GAUDRY

**POUVOIRS** : Mme Ghislaine ARPINO à M. Denis DURAND,  
M. Guy GAUDRY à Mme Ghislaine LEGROS.

Mme Ghislaine LEGROS a été élue secrétaire de séance.

**OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : TRAVAUX DE RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC SUITE A UNE PANNE, ROUTE DES LOGES – POINT LUMINEUX AB-0052.**

Monsieur le maire expose au conseil municipal le plan de financement prévisionnel du Syndicat d'Energie du Cher concernant les travaux de rénovation de l'éclairage public devant être réalisés à la suite d'une panne, route des Loges, sur le point lumineux AB-0052.

Le coût total des travaux s'élève à 1 006.85€ H.T.

La prise en charge par le S.D.E.18 est de 50 % soit :

- 503.43 € H.T., le restant à la charge de commune pour un montant de 503.43 € H.T.

Le conseil, après délibération, approuve le plan de financement et autorise le maire à le signer pour la réalisation des travaux.

Adopté par :



12 voix POUR

0 voix CONTRE

0 ABSTENTION

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le maire,



M. Denis DURAND.

La secrétaire de séance



Mme Ghislaine LEGROS

Le **18 JUIL. 2024**

Le **18 JUIL. 2024**

Diffusion sur le site internet de la commune le **18 JUIL. 2024**

Transmis au contrôle de légalité le **18 JUIL. 2024**

R É P U B L I Q U E F R A N C A I S E

D É P A R T E M E N T du C H E R

C O M M U N E de B E N G Y - s u r - C R A O N

E X T R A I T du R E G I S T R E  
des D É L I B É R A T I O N S du C O N S E I L M U N I C I P A L

Nombre de membres afférents au conseil : 15      Date de la convocation : 09/07/2024  
Nombre de membres en exercice : 13      Date d'affichage : 10/07/2024

Nombre de membres votants : 10

Suffrages exprimés : 12

S É A N C E DU M A R D I 16 J U I L L E T 2024

D é l i b é r a t i o n n ° 04/16-07-2024

L'an deux mil vingt-quatre, le mardi 16 juillet, à 18h30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi à la mairie de Bengy-sur-Craon, sous la présidence de Monsieur Denis DURAND, maire.

**PRÉSENTS** : M. Denis DURAND, maire, Mme Ghislaine LEGROS et M. Christian MATHAULT, adjoints, M. Adrien LASTERNAS, M. Julien DUCHALAIS, Mme Bernadette GRIPPON, M. Arnaud COUSIN, M. Jean-François GARREAU, Mme Virginie SERGEANT et Mme Anne VIGIER.

**EXCUSÉS** : Mme Ghislaine ARPINO, Mme Cécile GRESSIN et M. Guy GAUDRY

**POUVOIRS** : Mme Ghislaine ARPINO à M. Denis DURAND,  
M. Guy GAUDRY à Mme Ghislaine LEGROS.

Mme Ghislaine LEGROS a été élue secrétaire de séance.

**OBJET DE LA DÉLIBÉRATION** : TRAVAUX DE RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC : MISE EN CONFORMITE ARMOIRE ECLAIRAGE PUBLIC AD SUITE A VETUSTE - RUE DE LA COUR.

Monsieur le maire expose au conseil municipal le plan de financement prévisionnel du Syndicat d'Energie du Cher concernant les travaux de rénovation de l'éclairage public devant être réalisés pour une mise en conformité de l'armoire éclairage public AD suite à vétusté, rue de la Cour.

Le coût total des travaux s'élève à 1 603.26€ H.T.

La prise en charge par le S.D.E.18 est de 50 % soit :

- 801.63 € H.T., le restant à la charge de commune pour un montant de 801.63 € H.T.

Le conseil, après délibération, approuve le plan de financement et autorise le maire à le signer pour la réalisation des travaux.

Adopté par :

12 voix POUR

0 voix CONTRE

0 ABSTENTION

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le maire,

M. Denis DURAND.



La secrétaire de séance,

Mme Ghislaine LEGROS

Le **18 JUIL. 2024**

Le **18 JUIL. 2024**

Diffusion sur le site internet de la commune le **18 JUIL. 2024**

Transmis au contrôle de légalité le **18 JUIL. 2024**